



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PÉNITENTIAIRE

Réforme du système carcéral vaudois : l'important travail de sécurisation et modernisation se poursuit

Dans ses réponses à treize interpellations concernant l'institution pénitentiaire, le Conseil d'Etat rappelle que des évaluations interne et externe portant sur l'ensemble des établissements carcéraux du canton ont permis d'identifier les risques et d'entreprendre des mesures de sécurisation importantes dans le courant de l'année 2013. Le canton de Vaud, qui à l'instar de bien d'autres cantons suisses doit faire face à la surpopulation carcérale, aura créé près de 250 places de détention entre 2012 et l'automne 2014.

Portant tant sur la surpopulation carcérale, la sécurisation des prisons, les évasions de 2013 que sur l'organisation interne du Service pénitentiaire (SPEN), le Conseil d'Etat rappelle dans ses réponses à différentes interpellations que l'entier des systèmes de sécurité carcéraux vaudois, longtemps négligés, sont en cours de modernisation. Suite à des évaluations interne et externe réalisées en 2013 de nombreuses mesures de sécurisation ont été entreprises : renforcement de la sécurité périmétrique, réglementation de l'utilisation des moyens de contrainte, nouveaux systèmes de vidéosurveillance, fouille complète du Pénitencier de Bochuz, notamment.

Dans ses réponses, le Conseil d'Etat rappelle également que le canton de Vaud, confronté à une surpopulation carcérale persistante, a engagé des chantiers importants pour y faire face. Ainsi, près de 250 places de détention auront été créées entre 2012 et l'automne 2014, certaines ouvertes en un temps record.

Le SPEN effectue au quotidien un travail particulièrement éprouvant de recherche de places dans un contexte national saturé. Dans l'attente de nouvelles places, le Conseil d'Etat rappelle que les zones carcérales, réaménagées (avec caméras infrarouges pour éteindre la lumière la nuit, distribution de kits d'hygiène, présence médicale et renfort en personnel, etc.), ne constituent qu'une solution provisoire et exceptionnelle. Le Département des institutions et de la sécurité soumettra au Conseil d'Etat d'ici l'été une planification détaillée des infrastructures pénitentiaires à l'horizon 2025.

Un travail considérable a été effectué par le SPEN en un an, tant au niveau des établissements, que de l'Office d'exécution des peines ou de la direction, notamment en matière de recrutement. En effet, afin d'assurer les nouvelles places de détention et faire ainsi face à la surpopulation, le service a dû repourvoir pas moins de 120 équivalents temps plein (ETP). Pour 2013, 1034 dossiers ont été analysés et le travail se poursuit en 2014. Ces forces de travail indispensables permettent au SPEN de poursuivre dans les meilleures conditions la mission qui est la sienne : assurer la sécurité de la population, ainsi que la resocialisation des personnes détenues.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 16 mai 2014

DIS, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat, 021 316 41 51.

Reponse interpe Marc-Olivier Buffat - delinquants relaches
Reponse interp Philippe Vuillemin - bracelet électronique
Reponse interp Christa Calpini - prison Bois-Mermet
Reponse interp Jean-Marie Surer - politique penitentiaire
Reponse interp Marc-Olivier Buffat - evasions - analyses et concussions
Reponse interp Michael Buffat - informations sur les prisonniers
Reponse interp Francois Brelaz - criminels etrangers double nationaux
Reponse interp Francois Brelaz - drogue dans les prisons
Reponse interp Jose Durussel - securite des agents de detention
Reponse interp. Denis Rubattel - conduite du SPEN
Reponse interp Denis Rubattel - SPEN contradictions
Reponse interp Denis Rubattel - prisons vaudoises
Reponse interp Denis Rubattel - activites des detenus aux EPO et sorties